

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le chef de l'opposition égrener aujourd'hui une litanie de déclarations excessives. Il a dit que nous avions une calculatrice électronique au lieu de conscience; il a demandé si les membres du gouvernement avaient l'ombre d'une conscience et prétendu qu'ils manquaient totalement du sens de la justice, qu'ils étaient insensibles, abominablement ingrats, inconséquents, ennemis des faibles et des démunis, etc.

Une voix: Mais tout cela est vrai, parfaitement vrai.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, cela en aurait peut-être mis plein la vue il y a 10, 15 ou 20 ans mais aujourd'hui comment le chef de l'opposition pourrait-il vraiment croire cela? Il aurait tout de même pu nous dire quelle solution il préconise.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) aurait pu nous dire quelles mesures il aurait prises, dans quelle proportion il aurait augmenté la pension et comment le gouvernement fédéral devrait songer à absorber ces frais; il aurait pu nous dire également quels programmes il faudrait réduire pour assurer les paiements dans ce secteur ou quels autres programmes devraient, à son avis, passer après celui-là. Il aurait pu ajouter que nous aurions dû opter pour le supplément de revenu garanti et ne pas recourir au taux de base.

● (9.40 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: C'est ce que j'ai fait.

L'hon. M. Munro: Il pourrait nous donner des principes directeurs, quant aux priorités. Le chef de l'opposition s'est borné à lancer un appel crûment politique aux vieillards pensionnés. Cet appel du pied évident mais futile auquel le chef de l'Opposition a eu recours aujourd'hui, est une des raisons pour lesquelles un si grand nombre de nos vieillards se montrent sceptiques envers les politiciens.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre devait causer avec quelqu'un pendant mon discours, car j'ai indiqué qu'il ne pouvait rien entreprendre au-delà des ressources du gouvernement, en ce qui concerne la sécurité de la vieillesse. Je lui ai suggéré de songer surtout à augmenter le supplément de revenu garanti.

L'hon. M. Munro: Comme le chef de l'opposition officielle doit le savoir, nous dépensons, pour les programmes de mon ministère seulement, près d'un tiers de tout le budget fédéral. Nous dépensons au bas mot près de quatre milliards de dollars par an, en tenant compte des domaines de la santé et de l'assistance sociale. Il faudra dorénavant songer à la hiérarchie des priorités, et reconnaître que les exigences de nos vieillards et de nos anciens combattants sont essentielles. Mais que penser des pauvres qui besognent, des femmes et des

enfants abandonnés, des infirmes et des invalides, qui ne tombent pas dans cette catégorie? Et des gens dont les ressources financières ne sont quand même pas aussi considérables que celles de ceux dont nous nous sommes souciés aujourd'hui? Quel rang occupent-ils dans la liste des priorités?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Malheureusement, la question ne saurait être admise que du consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Non.

M. MacInnis: J'aimerais rappeler au ministre, en faisant appel au Règlement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député invoque le Règlement.

Une voix: Le rappel au Règlement est factice, sans doute.

M. MacInnis: Mon rappel au Règlement est peut-être factice, mais vous devrez l'écouter quand même. Le ministre n'a sûrement pas respecté les délais accordés aux députés au cours du débat. Il a parlé plus longtemps pour couper court aux questions auxquelles il ne peut répondre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Munro: J'ai passé la moitié de mon temps à répondre aux questions.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappellerais au député que l'article 61 du Règlement prévoit...

M. MacInnis: Vous auriez dû le rappeler au ministre.

M. l'Orateur suppléant: Le Règlement accorde 30 minutes au ministre pour répondre. C'est ce que nous avons fait dans le passé, soit au cours du débat soit à la fin. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui.

Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 8 de l'article 60 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toute motion relative à la question dont la Chambre est saisie. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.